

LE FIEU - Informations COVID 19

Semaine du 27 avril au 03 mai



GENDARMERIE

En cette période de confinement, après une chute très nette des cambriolages sur l'ensemble de la circonscription durant les premières semaines, nous constatons actuellement une reprise d'activité.

Les délinquants se remobilisent et s'adaptent, n'hésitent pas à s'introduire de nuit dans des habitations ou véhicules non verrouillés, ou à s'attaquer aux plus vulnérables en pleine journée.

N'hésitez pas à faire de la prévention dans vos quartiers, à nous signaler tout comportement suspect, à diffuser ces quelques gestes élémentaires de prudence :

- verrouiller véhicules et habitations, en particulier de nuit
- ne pas ouvrir aux démarcheurs de toute nature qui ciblent particulièrement les personnes âgées : faire appel au 17
- rester attentif à ce qui se passe dans le voisinage, ne pas hésiter à nous solliciter, nous avons des patrouilles en permanence

Par ailleurs, pour ceux qui ont des résidences secondaires dans lesquelles ils ne peuvent plus se rendre, pensez au dispositif Opération Tranquillité Vacances. Un dispositif similaire est mis en place (Opération Tranquillité Entreprises) pour les artisans/commerçants/chefs d'entreprise dont les locaux sont fermés actuellement. Dans les deux cas venir nous voir (ou nous consulter 05.57.48.42.20 ou cob.coutras@gendarmerie.interieur.gouv.fr) pour remplir un formulaire d'inscription.

GEL HYDROALCOOLIQUE

REGARDER SUR outrouverdugel.com s'il reste du gel dans votre pharmacie avant de vous déplacer (plateforme participative).

MASQUES DEPARTEMENT

Une première vague de 35 000 masques a été distribuée depuis le 30 mars, à travers toute la Gironde, principalement aux services d'aides et accompagnement à domicile.

Le 15 avril, un million de masques chirurgicaux été réceptionnés pour répondre aux besoins, non couverts par l'État, des professionnels de services d'aide et d'accompagnement à domicile, des EHPAD, de la protection de l'enfance, des résidences autonomie et des foyers occupationnels accueillant des personnes en situation de handicap. Cela porte à 1,7 million le nombre de masques reçus à ce jour sur une commande totale de 2,6 millions.

Le Département a également passé commande de 25 000 kits de protection (charlotte, blouse, surchaussures, gants) pour répondre aux besoins des personnels au contact de personnes contaminées par le COVID-19.

Un masque pour chaque Girondine et chaque Girondin

Le Département a passé commande de **plus d'un million de masques en tissu**, qui seront fabriqués en Gironde, afin de mettre à la disposition de chacun, adulte comme enfant, un masque en tissu réutilisable qui respecte les normes sanitaires AFNOR recommandées pour l'usage du grand public.

Cette commande se fera auprès de différentes entreprises, dont une partie d'entreprises d'insertion.

L'ensemble des Girondines et des Girondins seront dotés en proximité, par la Métropole pour le périmètre métropolitain et par le Département pour le reste du territoire départemental.

LA POSTE

Distribution du courrier du mardi au vendredi. Exception semaines du 01 et 08 mai distribution du lundi au jeudi.



MARAICHER

Vente de fruits et légumes par un maraîcher « David Primeur »

Le vendredi 01 mai à partir de 16h
Parking salle des fêtes

Nous vous demandons de bien respecter les gestes barrières.



SMICVAL - PROFESSIONNELS

REPRISE D'ACTIVITE DES SERVICES DU SMICVAL POUR LES PROFESSIONNELS

28 avril

Réouverture des Pôles Recyclage de Saint Gervais et Saint Denis de Pile, Les mardis et jeudis après-midi, uniquement sur RDV.

Les flux qui seront acceptés :
- Végétaux (sans tonte)
- Gravats
- Bois (uniquement sur le site de Saint Denis de Pile)
- Déchets enfouis



Attention, la tonte ne sera pas acceptée.



05 57 55 53 30
contact@smicval.fr



SMICVAL - PARTICULIERS

REPRISE D'ACTIVITE DES SERVICES DU SMICVAL

11 mai

1 Reprise progressive de la collecte des Recyclables (bac jaune)

2 Déposez vos surplus en Pôle Recyclage sur RDV uniquement au 05 57 84 74 00 ou à contact@smicval.fr

25 mai

Reprise à 100% de la collecte des Recyclables (bac jaune)



Les mouchoirs, gants, et masques à usage unique doivent être placés dans un sac poubelle fermé dans votre bac à ordures ménagères (bac marron).



REPRISE D'ACTIVITE DES SERVICES DU SMICVAL

11 mai

Réouverture des Pôles Recyclage uniquement pour Les végétaux et sur RDV.

Les végétaux qui seront acceptés :
- Branchages
- Feuilles, tailles de végétaux
- Plantes, végétaux flétris



Attention, la tonte ne sera pas acceptée.



05 57 84 74 00
contact@smicval.fr



Aides de la Région

La Région Nouvelle-Aquitaine se mobilise à hauteur de 50 millions d'euros pour les entreprises, les associations, les agriculteurs, les artisans...

La Région Nouvelle-Aquitaine met en place plusieurs mesures exceptionnelles à destination des entreprises régionales impactées par la crise du Coronavirus, face aux obligations de confinement et au fort ralentissement, voire l'arrêt total d'activité pour certaines.

En parallèle, au niveau national, l'Etat et les partenaires et interlocuteurs des entreprises se mobilisent.

Vous pouvez déposer vos demandes d'aides :

- sur une plateforme en ligne commune Etat Région – ouverte au plus tard le 1er avril – pour les aides aux TPE
- via le Guide des aides de la Région pour les aides aux autres entreprises et aux associations, après le 6 avril.

D'ici-là, la Région est à votre écoute au **05 57 57 55 88** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) et par mail sur entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr



INFOS ARS

Coronavirus : point de situation - Accueil EHPAD et USLD

Assouplissement des visites à un proche dans un établissement accueillant des personnes âgées, en situation de handicap et vulnérables, dans le respect de consignes de sécurité très encadrées

Le ministre de la santé et des solidarités a annoncé l'assouplissement des visites extérieures pour l'ensemble des établissements médico-sociaux dont les établissements pour personnes handicapées, les EHPAD et les Unités de soins de longue durée (USLD) ⁽¹⁾.

Ces assouplissements s'intègrent dans le cadre plus général des mesures actuellement en vigueur relatives au confinement en établissement médico-social.

La demande de visite devra émaner du résident, et dans le cas où le résident ne peut pas l'exprimer, son avis sera sollicité. Il est préconisé aux établissements médico-sociaux de prioriser dans un premier temps les résidents pour qui le confinement a un fort impact sur la santé physique et mentale (après concertation collégiale avec l'équipe soignante et en particulier les médecins coordonnateurs le cas échéant). En fonction des contraintes et de la situation de l'établissement, il pourra être envisagé **d'ouvrir rapidement ces possibilités à l'ensemble des résidents**.

Les proches devront ensuite **formuler une demande écrite de rendez-vous**. En retour, l'établissement devra **porter à la connaissance des proches les règles précises d'organisation et de sécurisation de la visite** par courrier, email, ou sms.

Deux personnes maximum sont admises pour les visites dans les espaces convivialité et en extérieur et une personne maximum pour des visites en chambre. Ces personnes sont majeures (plus de 18 ans, sauf en cas de fin de vie où un mineur peut être présent). L'ensemble des visites sera répertorié dans un registre dédié. Les proches **devront signer une charte de bonne conduite** par laquelle ils s'engagent à respecter l'intégralité du protocole et des mesures sanitaires. Le contenu de cette charte sera adapté selon les contraintes de l'établissement.

COVID 19

Evolution du COVID 19 sur le Département et sur la Région en date du 26 avril 2020

COVID-19 - Nouvelle-Aquitaine

Données hospitalières

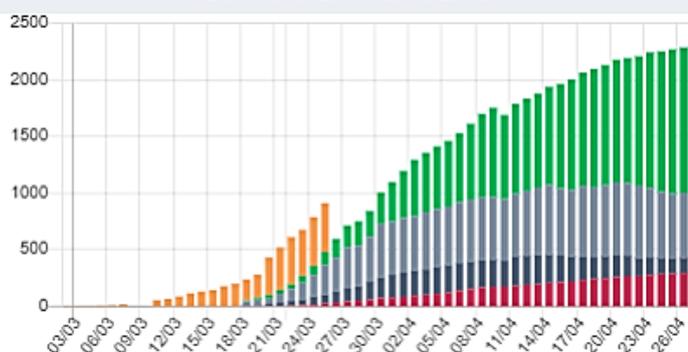
710[Ⓢ]
(+3)
hospitalisations

1 284[Ⓢ]
(+8)
retours à domicile

134[Ⓢ]
(+1)
en réanimation

294[Ⓢ]
(+5)
décès à l'hôpital

Données EHPAD et EMS



COVID-19 - Gironde

Données hospitalières

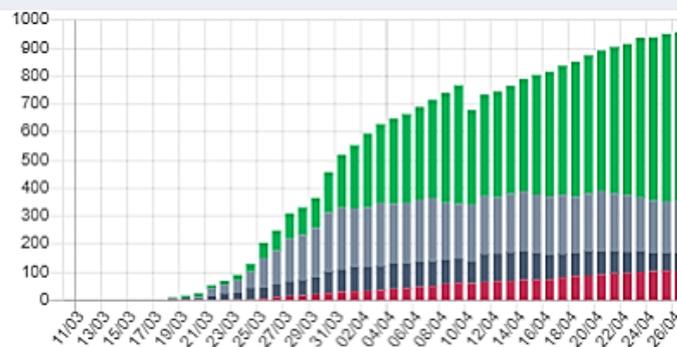
248[Ⓢ]
hospitalisations

603[Ⓢ]
(+5)
retours à domicile

64[Ⓢ]
en réanimation

106[Ⓢ]
(+1)
décès à l'hôpital

Données EHPAD et EMS



COVID-19

**ALERTE CORONAVIRUS
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades**

COVID-19

**ALERTE CORONAVIRUS
POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER
LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.**

**Tout déplacement est interdit
sauf muni d'une attestation pour :**

- Aller travailler, si le télétravail est impossible**
- Faire des courses de première nécessité**
- Faire garder ses enfants ou aider des personnes vulnérables**
- Aller chez un professionnel de santé si vous n'avez pas de signe de la maladie**

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.
Une version numérique est désormais disponible.

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :
0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour
www.gouvernement.fr/info-coronavirus